



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Cher

Commune de CHARENTONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHARENTONNAY

Séance du 29/01/2024

Délibération n°3

Date d'affichage de la convocation : 22/01/2024

Nombre de Membres

Afférents au C.M. : 10

En exercice : 10

Présents : 8

Pouvoir : 1 (Stéphanie ROGER pour Aline MICHOT)

Votants : 9

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-neuf janvier à 19 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHARENTONNAY étant réuni au lieu ordinaire, de ses séances, à la salle du Conseil, après convocation légale en date du 22 janvier 2024, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry DUPREZ.

Etaient présents : ROGER Stéphanie, LACOUR Brigitte, BLANGENWITSCH Sabrina, DUPREZ Thierry, ROIG Richard, SIMON Alain, BALLAUD Thierry, ELLUIN Antoine.

Absents excusés : MICHOT Aline

Absent : SIROT Sébastien

Secrétaire de séance : ROGER Stéphanie

Objet : Délibération proposition divers services SAFER :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'un Conseil Communautaire il a été décidé de mutualiser les services de la SAFER en fonction des besoins des communes.

Quatre services sont proposés :

- Biens sans maître 640.40€
- Chemins ruraux de 960.60€ à 2 561.60€ (en fonction des distances)
- Foncier communal 320.00€
- Vigifoncier 150.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité un accord de principe et demande à rencontrer la SAFER afin de prendre les décisions définitives.

Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre suivent les signatures.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Thierry DUPREZ



Le secrétaire de séance

Affichage en mairie : 30/01/2024